

**Procès-verbal de l'assemblée communale
du 15 mai 2017**

- Assemblée communale tenue à l'abri PC de Billens à 20H00
- Présidée par Mme Evelyne Jaquet, Syndique
- Procès-verbal établi par Mme Marie-Noëlle Gremaud, Secrétaire communale

Présents :

- 39 citoyennes et citoyens
- tous les membres du Conseil communal
- Mme Marie-Noëlle Gremaud, Secrétaire communale
- Mme Corinne Levrat, Caissière communale

Excusés :

- M. Benoît Demierre, membre de la Commission financière
- M. Xavier Buchmann, Directeur RSG
- Mme Marie-Thérèse Sugnaux
- Mme Sonia Daadoucha Perroud
- M. Jean-Maurice Waeber

Madame la Syndique :

- Salue cordialement les personnes présentes ce soir ;
- Rappelle l'art. 18 de la loi sur les communes concernant le vote ;
- Rappelle que la convocation a paru dans la Feuille officielle No 28 du 28 avril 2017, a été affichée aux deux piliers publics, adressée au citoyens par un tout-ménage ainsi que sur le site internet de la commune ;
- Procède à la nomination de deux scrutateurs : M. Hervé Dubugnon, Mme Catherine Crevoisier Boyer
- Présente le tractanda :
 1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 19 décembre 2016. Ne sera pas lu en assemblée communale, mais il peut être consulté au bureau communal durant les heures d'ouverture ou sur le site internet (www.billens-hennens.ch).
 2. Comptes 2016
 - 2.1. Compte de fonctionnement
 - 2.2. Compte des investissements
 - 2.3. Rapport de la Commission financière sur la base du rapport de l'organe de révision
 - 2.4. Approbation
 3. Election d'un membre à la Commission financière
 4. Approbation nouveau règlement sur la détention et l'imposition des chiens

5. Divers

M. Maurice Baumgartner propose de séparer en deux le point 4, soit : point 4 a – règlement sur la détention des chiens et point 4b – règlement sur l'imposition des chiens.

Mme Jaquet répond que le règlement correspond au règlement type de l'Etat de Fribourg et a été validé par le Service des communes tel que présenté, donc pas possible de changer la formulation.

A l'unanimité, l'assemblée accepte le tractanda tel que proposé.

- Aucune autre remarque n'étant faite sur le mode de convocation et le tractanda, déclare l'assemblée ouverte.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 19 décembre 2016. Ne sera pas lu en assemblée communale, mais il peut être consulté au bureau communal durant les heures d'ouverture ou sur le site internet (www.billens-hennens.ch).

Mme Evelyne Jaquet soumet au vote l'approbation du procès-verbal. L'assemblée approuve ce procès-verbal ; 38 OUI ; 0 NON et 1 abstention. Remerciements à sa rédactrice.

2. Comptes 2016

2.1. Compte de fonctionnement

Projeté à l'écran, le compte de fonctionnement est présenté par M. Florian Dubail qui commente les points particuliers et les points qui nécessitent des explications.

- Mme Mirelle Mugny demande à quoi correspond l'analyse du site pollué du Montaney. Mme Jaquet explique qu'il s'agit d'une ancienne décharge située vers la forêt d'Hennens qui doit être dépolluée selon demande du Service de l'environnement et nommée ainsi par ce même service dans son rapport.
- M. Louis Rouiller demande la raison de l'augmentation des charges pour le compte «finances et impôts ». M. Florian Dubail répond que cela comprend les intérêts amortissements obligatoires + la répartition du bénéfice de Fr. 370'000.-.

Le compte de fonctionnement présente un excédent de produits de Fr. 370'000.-.

Ce résultat est attribué à raison de Fr. 300'000.- à la réserve libre, Fr. 20'000.- à passer sur pertes et profits et un amortissement supplémentaire de Fr. 50'000.-.

Après amortissement, le compte de fonctionnement dégage un bénéfice de Fr. 13'963.-

2.2. Compte des investissements

Projeté à l'écran, le compte des investissements est présenté par M. Florian Dubail qui commente les différents postes.

- M. Bernard Jorand demande à avoir un décompte final des investissements. Investissement places de parc supérieur au budget ; Fr. 50'000.- ont été comptabilisé dans le compte des investissements et la différence d'env. Fr. 20'000.- dans le compte de fonctionnement.

Le compte des investissements présente un excédent de charges de Fr. 370'870.50.

2.3. Rapport de la Commission financière sur la base du rapport de l'organe de contrôle.

M. Daniel Bühler, Président intérim de la Commission financière, donne lecture du rapport de ladite commission et recommande l'approbation des comptes 2016.

2.4. Approbation

Mme Evelyne Jaquet soumet au vote le compte de fonctionnement tel que présenté. L'assemblée approuve à l'unanimité. Contre épreuve : NON 0 et abstention 0.

Mme Evelyne Jaquet soumet au vote le compte des investissements tel que présenté. L'assemblée approuve à l'unanimité. Contre épreuve : NON 0 et abstention 0.

3. Election d'un membre à la Commission financière

Suite à la démission de M. Alexandre Gremaud, le Conseil communal doit nommer un nouveau membre au sein de cette commission. M. Louis Rouiller propose sa candidature. Aucun autre candidat ne se présente pour ce poste.

Mme Jaquet adresse ses remerciements à M. Gremaud pour son engagement et sa disponibilité durant son mandat de membre de la Commission financière.

Mme Jaquet soumet au vote l'élection de M. Louis Rouiller membre de la Commission financière. A l'unanimité et par acclamation, l'assemblée nomme M. Louis Rouiller. Contre épreuve : NON 0 ; abstention 0.

Remerciements à M. Rouiller pour son engagement et beaucoup de satisfaction dans l'exécution de cette tâche.

4. Approbation nouveau règlement sur la détention et l'imposition des chiens

Mme Evelyne Jaquet présente ce nouveau règlement et en donne lecture.

Il appelle quelques remarques et questions.

- Est-ce que l'impôt de Fr. 60.- est destiné uniquement à l'achat de poubelles, sacs et à l'évacuation des déjections canines ? Ce montant est destiné à la gestion des poubelles et à tout ce qui concerne les chiens dans la commune.
- M. Maurice Baumgartner fait remarquer que le règlement n'est pas suffisamment précis.
- Mme Boyer demande pourquoi il n'y a pas un impôt pour les crottins de cheval ?
Le Conseil communal prend note de la remarque.
- Le chien de troupeau est exempté de la taxe uniquement sur présentation d'une attestation.
- Combien est-ce qu'il y aura de poubelles à déjection canines et où est-ce qu'elles seront implantées dans la commune ? Il n'y a pas encore une liste définie mais elle est en cours d'établissement ; plusieurs offres ont été demandées. Dans l'urgence et avec l'augmentation assez accrue du nombre de chiens dans notre commune, le Conseil communal a décidé de proposer le règlement pour cette assemblée.

Mme Evelyne Jaquet soumet au vote l'approbation de ce nouveau règlement relatif à la gestion des déchets. L'assemblée approuve ce règlement par 24 OUI contre 10 NON et 5 abstentions.

6. Divers

- Demande de M. Baumgartner quant à l'avenir de l'école
Une école sera effectivement construite à Romont en principe pour la rentrée 2020-2021. Avec la nouvelle loi, fusion des cercles scolaires de Romont, Billens-Hennens et Mézières avec entrée en vigueur pour la rentrée scolaire 2018-2019.
- Pour quelle raison les arbres longeant le ruisseau en limite de Romont ont été abattus ? Ces arbres étaient à la base prévus pour de l'abattage.
- Concernant le nettoyage des grilles, il serait bien d'évacuer les déchets et non pas les déposer sur le gazon de la propriété voisine. Le Conseil communal prend note de cette remarque.
- Où en est le PAL ? Traitement en cours des oppositions reçues dans le cadre de l'enquête publique complémentaire des modifications apportées au dossier suite aux adaptations exigées par la loi sur l'aménagement du territoire révisée. Nouvelle enquête publique complémentaire dans le courant de l'automne des modifications apportées au dossier suite au traitement des oppositions.
- La haie plantée le long des immeubles n'est visiblement pas à la bonne distance.
- Les bancs du remaniement parcellaire sont abîmés. Le Conseil communal prend note de la remarque ; ils seront réparés.

- On constate malheureusement que des pierres et d'autres déchets comme des branches sont déposés à la forêt. Il est rappelé que cela est strictement interdit et que les déchets doivent être amenés à la déchetterie pour ceux autorisés et le reste acheminé aux endroits adéquats.
- Est-ce que les places de parc au terrain de foot seront marquées? Profiter de mettre des bandes jaunes le long de la cabane de la « Boule » pour éviter que les gens stationnent leur véhicule à cet endroit.

Mme Evelyne Jaquet expose brièvement les dossiers en cours :

- Réseau d'eau
Mise à jour du réseau d'eau selon les directives du SAAV (Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires).
- Place de jeux de l'école
Travail en commun avec les enfants pour dessiner la place de jeux ; de ce fait, on peut obtenir des subventions. Le Conseil communal souhaite inaugurer la nouvelle place de jeux lors de la clôture scolaire.
- Aménagement centre village
Des travaux d'étudiants seront prochainement présentés à la population.
- Corporation forestière - nouvelle répartition des triages 2018. Jusqu'à aujourd'hui même triage que Romont. Billens appartiendra à l'avenir au triage de Siviriez. Table à disposition des citoyens à la forêt des Dailles avec une superbe vue sur les Préalpes.
- Rapport sur le nouveau système Ecopresse
Depuis la mise en service de ce nouveau système, quelques problèmes techniques ont été rencontrés, dont certains suite à une fausse utilisation. Système satisfaisant dans son ensemble, avec notamment l'accès libre.

La séance est close à 21h50.